

# **COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 8 SEPTEMBRE 2025 (20H00)**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi huit septembre à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué le 18 août 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Martine MARTIN, Maire.

Etaient présents : Mme MARTIN Martine, M. HEBERT Gaston, Mme TEXIER Monique, MM LINOT Yannick, Romain HOUDAILLE, Mmes LAROSE Catherine, DESNOS Nathalie, M. ISABEL Jean-Pierre.

Etaient absents excusés : M. BUSSY Béranger (pouvoir à M. HEBERT), Mme Vanessa LEVANNIER (pouvoir à Mme LAROSE), M. Patrick SAYER (pouvoir à M. BUSSY).

Madame Nathalie DESNOS a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance transmise par mail à chaque conseiller est approuvé et signé.

#### **I TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE tranches 1 et 2 – choix entreprise**

Suite aux notifications de subvention de l'Etat DETR pour la tranche 1 et du Département (assainissement pluvial tranche 1 et tranche 2) pour les travaux de voirie 2024-2025, une consultation des entreprises a été réalisée du 18 juillet au 8 septembre 2025, pour les travaux suivants :

- Chemin du Calvaire
- Chemin dit des Monts et son impasse
- Chemin des Sources en partie
- Assainissement pluvial devant la cour de la mairie

Nous avons reçu 4 offres dans les délais sur la plateforme Marchés Publics, à savoir :

- EIFFAGE ROUTE 209 892.40 € HT
- COLAS FRANCE 209 887.00 € HT
- VARIN TP 200 738.00 € HT
- TOFFOLUTTI SA 192 331.22 € HT

Suite à la commission communale d'appel d'offres de ce 8 septembre et vu l'analyse des offres réalisée suivant les critères financiers (40%) et techniques (60 %),

Le conseil décide de retenir l'offre de l'**entreprise TOFFOLUTTI SA**.

Madame le Maire informe que les travaux devront être terminés pour fin novembre 2025.

D'autre part, Madame le Maire précise bien que les travaux dans le chemin des Sources se situent au niveau de la partie la plus abîmée près du ruisseau pour permettre l'accès sécurisé pour la propriété de M. Suleau et qu'actuellement, ce chemin est revêtu sur 250 ml sur les 600 ml.

Elle informe que la commune de Vauville réalisera début 2026 les travaux de voirie de leur partie du Chemin du Quai au Coq.

## **II TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE tranches 1 et 2 – Assistance à Maitrise d'ouvrage pour le suivi chantier**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 10 février 2025, le conseil avait décidé de faire appel à PROJ&TUDES BTP Monsieur Chapron pour préparer et gérer la consultation des entreprises pour le chantier de voirie en 2 tranches.

Madame le Maire présente la nouvelle proposition de Proj&tudes, Monsieur Chapron pour cette mission, qui s'élève à :

- Suivi du chantier	4 800 € HT soit 5 760 € TTC
---------------------	-----------------------------

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide de retenir la proposition pour la mission « suivi du chantier ».

## **III TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE – EMPRUNT auprès de l'Agence France Locale AFL**

Madame le Maire explique que suite à l'analyse financière réalisée par Madame Desrivières, conseillère aux Décideurs Locaux de la DGFiP, il est proposé de contracter un emprunt de 90 000 € maximum sur 15 ans, pour financer les travaux de voirie prévus.

Une proposition a été demandée à l'Agence France Locale, à laquelle nous sommes adhérents depuis 2021.

Madame le Maire rappelle que l'Agence France Locale est une société territoriale dont les collectivités sont actionnaires. Aussi, chaque collectivité reçoit une note calculée sur les données de sa situation financière pour être admissible.

Aussi, Madame le Maire présente l'offre de prêt AFL de 90 000 € sur 15 ans au taux de 3.63 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour souscrire **un emprunt de 90 000 € à AFL au taux de 3.63%** et demande l'octroi de la garantie autonome des engagements d'AFL pour 2025.

## **IV Sécurité RD275/carrefour du Calvaire et installation radar pédagogique**

Suite à diverses plaintes des riverains concernant la sécurité au niveau du carrefour RD275 et du Calvaire, Madame le Maire indique que :

- L'Agence Routière Départementale a réalisé des comptages en juillet 2025 qui confirment que 90% des véhicules respectent les vitesses sur la RD275.

- Une réunion avec les services du Département, les conseillers départementaux (M. Deshayes et Mme Gadenne) et les riverains concernés (M. Kramp et Mme Zito, M. Duneveu, M. Bussy, M. Gilles Sayer) a eu lieu le 4 septembre à la mairie.

Il a été décidé de faire des **marquages au sol (non sonores)** pour inciter à ralentir au niveau du carrefour.

Il a été souligné que l'**élagage des haies améliore de façon significative la visibilité** des sorties riveraines, en particulier au niveau de M. Kramp et Mme Zito. Il a été suggéré à ces derniers d'envisager de la signalisation lumineuse qui s'active lors de leurs sorties.

Enfin la mairie de Glanville va **installer un radar pédagogique dans la descente de la Huderie RD275.**

Aussi Madame le Maire présente le devis d'un radar pédagogique établi par l'entreprise AD Equipements qui s'élève à 3 695.64 € TTC soit 3 079.70 € HT.

Suite à l'obtention d'une aide du département au titre des Amendes de Police (1 192 €), le conseil décide de retenir le devis d'AD Equipements pour installer un radar pédagogique.

#### **V TAXE D'HABITATION : MAJORATION DE LA COTISATION DUE AU TITRE DES LOGEMENTS MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE**

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Vu l'article 1407 ter du code général des impôts,

Vu l'article 1639 A bis du code général des impôts,

Vu le décret n°2023-822 du 25 août 2023 modifiant le décret n°2013-392 du 10 mai 2013 relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants instituée par l'article 232 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents

- Décide de passer la majoration de 20% (décidée en séance du 18 septembre 2023) à **40%** pour la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

- Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, pour application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## **VI URBANISME**

Madame le Maire informe des dernières demandes d'urbanisme :

- Déclaration Préalable de M. DUNEVEU pour une pergola
- Déclaration Préalable de M. HUBSCHER pour rénovation et extension d'un garage

## **VII ANIMATIONS sur la commune**

**- Repas champêtre en musique le dimanche 7 septembre midi**, organisé par l'ASP de Glanville et animé par la Band'Aop de la Harmonie Municipale de Pont-L'Evêque, dans la cour de la mairie, s'est bien passé et fut très convivial. 63 personnes y ont participé. Le bénéfice pour l'association est d'environ 500 €.

**- TELETHON 5-6 décembre 2025** : Les communes de Beaumont en Auge, St Hymer, Tourville en Auge, St Etienne la Thillaye participeront au téléthon 2025 menée par l'association des Balades stéphanoises.

Pour rappel, le conseil a attribué une subvention de 100 € à l'association des Balades Stéphanoises pour acheter des lots pour la tombola. La commune fera des **crêpes, potage comme les années passées et une marche spéciale sera organisée sur Glanville.**

St Hymer organise une **soirée choucroute le 25 octobre (25 € par personne)**  
Beaumont organise un **concert des années 80 avec le groupe « No Matter What » (10€ par personne)**

**- JOURNEES EUROPEENNES du PATRIMOINE 20-21 septembre** : L'église sera ouverte de 14h30 à 18h.

**- LAVOIRS recensement par CC Terre d'Auge** : Suite à l'inventaire des lavoirs réalisé par des bénévoles d'avril à septembre, diverses réunions seront organisées pour faire le bilan de l'inventaire participatif

**- Commémoration du 11 novembre** : prévue le samedi 15 novembre

- ASP de Glanville propose de faire un vide-garage pour essayer de vendre les bibelots, livres ..... qui restent, lors de la prochaine fête des voisins, par exemple.

## **VIII QUESTIONS DIVERSES**

- BROYAGE des bermes : Monsieur Linot demande si la commune ne pourrait pas envisager de refaire les broyages des bermes des chemins communaux.

- CAMPING-CARS parking de l'église : Madame Desnos signale que les camping-cars stationnent de plus en plus souvent et de plus en plus nombreux. Ils utilisent évidemment l'eau du cimetière .... Voir l'électricité de l'église.

Madame le Maire souhaite prendre un arrêté municipal d'interdiction de stationnement des camping-cars.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h45.

Affiché le 15 septembre 2025 à la porte de la mairie.

Le Maire  
Martine MARTIN.